

LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'OCTROI
ET LA GESTION DES CONTRATS PUBLICS
DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

SOUS LA PRÉSIDENCE DE L'HONORABLE
FRANCE CHARBONNEAU, J.C.S., présidente
M. RENAUD LACHANCE, commissaire

AUDIENCE TENUE AU 500, BOUL. RENÉ-
LÉVESQUE OUEST À MONTRÉAL (QUÉBEC)

LE 25 MARS 2013

VOLUME 76

NON-PUBLICATION

ODETTE GAGNON et CLAUDE MORIN
Sténographes officiels

RIOPEL GAGNON LAROSE & ASSOCIÉS
215, rue St-Jacques, Bureau 110
Montréal (Québec) H2Y 1M6

COMPARUTIONS

POUR LA COMMISSION :

Me PAUL CRÉPEAU,
Me ISABELLE GILLES

INTERVENANTS :

Me SIMON LAROSE pour le Procureur général du Québec
Me PHILIPPE BERTHELET pour la Ville de Montréal
M. YURI TREMBLAY pour l'Union des municipalités du Québec
Me LUCIE JONCAS pour le Conseil provincial
Me DANIEL ROCHEFORT pour l'Association de la construction du Québec
Me MICHEL DORVAL pour Union Montréal
Me DENIS HOULE pour l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec
Me SIMON LAPLANTE pour l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec
Me NADIA THIBAUT pour Constructions Frank Catania
Me FÉLIX RHÉAUME pour le Parti libéral du Québec
Me JULIE-MAUDE GREFFE pour le Directeur des poursuites criminelles et pénales

VOLUME 76
Le 25 mars 2013
NON-PUBLICATION

- 3 -

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
MARC DESCHAMPS	
INTERROGÉ PAR Me PAUL CRÉPEAU	4

1 L'AN DEUX MILLE TREIZE, ce vingt-cinquième (25ième)
2 jour du mois de mars,

3

4 A COMPARU :

5

6 MARC DESCHAMPS, sous le même serment ;
7 (16:17:14)

8 INTERROGÉ PAR Me PAUL CRÉPEAU :

9 Q. **[1]** Alors, Monsieur Deschamps, on va se parler à
10 partir de maintenant d'un dossier dont vous avez
11 déjà entendu parler, tout l'aspect du Faubourg
12 Contrecoeur et votre participation et votre
13 connaissance de ces faits-là. Si je comprends bien,
14 vous avez siégé au comité... les deux comités, en
15 fait, le comité pour la qualification des
16 entrepreneurs et le comité de sélection pour
17 l'appel d'offres.

18 R. Oui, c'est ça.

19 Q. **[2]** O.K. À quel moment avez-vous entendu parler
20 pour la première fois du dossier Faubourg
21 Contrecoeur?

22 R. Le plus précis que je puisse le situer dans le
23 temps, c'est pas tellement longtemps avant la tenue
24 du comité de qualification.

25 Q. **[3]** Êtes-vous capable de situer ça dans le temps?

1 R. De mémoire, le comité de qualification est en
2 octobre, alors possiblement à la fin de l'été, pas
3 longtemps avant. Honnêtement, pas longtemps avant.

4 Q. **[4]** O.K. Quelques jours auparavant? Avant la tenue
5 du comité?

6 R. Ce que je n'ai pas pu démêler dans mes souvenirs,
7 puis ça été le même constat lorsque j'ai rencontré
8 les enquêteurs dans le cadre de l'enquête
9 policière, c'était... mon souvenir le plus précis,
10 c'est l'appel de Daniel Gauthier qui m'a demandé de
11 participer au comité de qualification. Et je n'ai
12 pas de réminiscence précise que Martial Fillion
13 m'en aurait parlé, c'est vraisemblable, mais je
14 n'ai pas une date ou un événement précis là en tête
15 où il m'aurait mentionné que l'appel de Daniel
16 Gauthier allait venir, mais c'est tout logique là.

17 Q. **[5]** C'est tout logique!

18 R. Qu'il l'ait mentionné.

19 Q. **[6]** Que monsieur Fillion vous l'ait mentionné.

20 R. Oui.

21 Q. **[7]** Bon. Vous parlez de monsieur Martial Fillion
22 qui était à ce moment-là directeur général de la
23 Société de...

24 R. La SHDM.

25 Q. **[8]** ... la SHDM. Vous connaissiez déjà monsieur

1 Fillion?

2 R. Oui.

3 Q. **[9]** O.K. Depuis quand?

4 R. Je l'ai connu disons pour la première fois pendant
5 la campagne de deux mille un (2001), il était en
6 charge du programme au moment de l'élection
7 générale de deux mille un (2001), mais je ne l'ai
8 pas connu de proche. J'ai plus connu, en fait, sa
9 conjointe Francine Sénécal qui était candidate,
10 elle, dans Côte-des-Neiges.

11 Q. **[10]** O.K. Et monsieur Fillion, est-ce qu'il est
12 resté dans le giron politique d'Union Montréal et
13 du maire Tremblay après les élections de deux mille
14 un (2001)?

15 R. Il est entré au cabinet du maire... à la formation
16 du cabinet du maire en deux mille deux (2002).

17 Q. **[11]** À quel titre?

18 R. À titre de directeur du cabinet.

19 Q. **[12]** O.K. Et il y est resté pendant combien de
20 temps à peu près?

21 R. Probablement un an ou dans ces eaux-là là.

22 Q. **[13]** Et qu'est-ce qui est arrivé avec monsieur
23 Fillion après cette... cette période-là au cabinet
24 du maire?

25 R. Il a quitté pour la SHDM.

1 Q. **[14]** Connaissiez-vous la SHDM avant deux mille deux
2 (2002)? Une connaissance, je vous dirais,
3 professionnelle, autre que par les journaux là.
4 Aviez-vous quoi que ce soit à voir, vous
5 personnellement ou votre firme, avec la SHDM?

6 R. Non, non. Vraiment pas.

7 Q. **[15]** O.K. Alors, monsieur Fillion arrive à la
8 Société d'habitation et de développement et de
9 quelle façon? Alors, vous me dites, c'est par
10 monsieur Gauthier, c'est en...

11 R. Le comité, oui, le comité de sélection.

12 Q. **[16]** Le comité, c'est en deux mille six (2006),
13 vous en entendez parler.

14 R. Oui.

15 Q. **[17]** Avant d'arriver à deux mille six (2006), est-
16 ce que vous-même ou votre firme, Raymond Chabot,
17 avez déjà eu des contrats professionnels avec la
18 Société d'habitation et de développement de
19 Montréal?

20 R. Oui.

21 Q. **[18]** De quelle nature?

22 R. Assez variée, en fait. Certains contrats au niveau
23 de l'accompagnement du conseil d'administration de
24 la SHDM, genre Lac à l'Épaule, un contrat relatif,
25 par exemple, à la fusion avec la SDM, des contrats

1 très très pointus là sur, par exemple, le statut
2 juridique de... fiscal, je devrais dire,
3 « juridique », ce n'est pas le cas, mais le statut
4 fiscal de la nouvelle SHDM après la fusion.

5 Q. **[19]** Avec la SDM?

6 R. Oui, avec la SDM. Aussi pointus là que de, par
7 exemple, de faire l'ouverture d'un nouveau numéro
8 de taxes ou de DAS suite à la fusion, là. C'est
9 vraiment dans le micro, là.

10 Q. **[20]** Est-ce qu'on peut dire que vous étiez les
11 conseillers financiers de la nouvelle SHDM?

12 R. Bien, je sais qu'il y a d'autres firmes qui ont eu
13 des mandats, de mémoire, KPMG notamment dans
14 d'autres types d'accompagnements stratégiques.
15 Alors, ce n'était pas nécessairement une situation
16 d'exclusivité.

17 Q. **[21]** O.K. Et vous placez ça... Particulièrement le
18 contrat que vous avez eu au niveau de
19 l'accompagnement pour la fusion SHDM avec la SDM,
20 vous placez ça en quelle année?

21 R. Probablement deux mille six (2006).

22 Q. **[22]** Deux mille six (2006). Êtes-vous capable de
23 nous dire à quel moment en deux mille six (2006)?
24 Deux mille six (2006), c'est l'année aussi où vous
25 avez siégé au comité de sélection. Alors, est-ce

1 que c'est avant le comité de sélection?

2 R. Oui. Mais, c'est une information que je pourrais
3 retrouver spécifiquement là. Je vais m'en prendre
4 une note. Je ne sais pas si vous avez une
5 déclinaison de tous les contrats qu'on a pu avoir
6 et celui-là se retrouve dedans là, mais c'est une
7 information que je peux trouver.

8 Q. **[23]** O.K. Peut-être si vous pouvez la retrouver et
9 nous amener cette réponse-là fort probablement
10 demain matin là. Alors, c'est de savoir à quel
11 moment vous avez... ce contrat-là a existé, celui
12 qui concerne l'accompagnement pour la fusion SHDM
13 et SDM.

14 R. Oui.

15 Q. **[24]** O.K. Mais, Êtes-vous certain si ça s'est fait
16 avant votre... que vous ne siégez au comité de
17 sélection dans le cas de Faubourg Contrecoeur.

18 R. À quatre-vingt-dix pour cent (90 %), oui.

19 Q. **[25]** O.K. Bon. De sorte que lorsque vous arrivez à
20 Faubourg... à siéger au comité de Faubourg
21 Contrecoeur, est-ce qu'on peut dire que pour vous,
22 la SHDM, en tant qu'organisme, ce n'est pas une
23 inconnue?

24 R. Non, ce n'est pas une inconnue, mais ce n'est pas
25 moi qui ai fait l'accompagnement là, si on parle de

1 la démarche avec les administrateurs en tant que
2 tels. Je ne me suis jamais assis avec les
3 administrateurs de la SHDM ou la SDM pour prendre
4 le pouls ou pour animer une réunion à Lac-à-
5 l'Épaule, ou ce genre de choses-là.

6 Q. **[26]** O.K.

7 R. Ce n'est pas moi qui l'ai fait directement.

8 Q. **[27]** Votre relation, rendu en deux mille six
9 (2006), avec monsieur Fillion, est-ce qu'elle est
10 toujours bonne?

11 R. Oui.

12 Q. **[28]** Proche?

13 R. Oui, un autre, un ami professionnel. On a trouvé la
14 définition.

15 Q. **[29]** Un ami professionnel. Maintenant, l'ami
16 professionnel, vous obtenez des contrats
17 professionnels, vous aidez la SHDM. Est-ce que,
18 aussi, il y a un aspect politique là-dedans? Vous
19 avez milité au sein du... avec monsieur Fillion au
20 sein du même parti politique, Union Montréal?

21 R. Oui, oui. Ça sera toujours des sujets de
22 conversation. L'épouse, la conjointe de monsieur
23 Fillion était encore au comité exécutif à l'époque.
24 Donc, ça pouvait revenir sur le tapis, de discuter
25 de politique très concrètement, là.

1 Q. **[30]** Avec monsieur Fillion et son épouse. Son
2 épouse, là, pour les fins du dossier, c'est madame
3 Sénécal.

4 R. Oui, c'est bien ça.

5 Q. **[31]** O.K. Et... Puis même, on posera la question,
6 mais est-ce que vous vous êtes occupé de faire les
7 impôts de ces gens-là, et monsieur Fillion, et
8 madame Sénécal?

9 R. Oui. Absolument.

10 Q. **[32]** O.K. Le faisiez-vous déjà en deux mille six
11 (2006)?

12 R. Oui, je crois bien. Oui.

13 Q. **[33]** O.K.

14 R. Je peux vérifier, mais je suis presque sûr.

15 Q. **[34]** O.K. Alors, quand vous dites... Est-ce que ça
16 a été une surprise d'être approché pour siéger au
17 comité de sélection?

18 R. Comme je vous dis, par rapport à ce que Martial
19 Fillion aurait pu m'en dire, si tant est qu'il m'en
20 a parlé, non, mais dans ma tête à moi, ça a été un
21 peu comme une surprise, dans le sens où l'appel de
22 Daniel Gauthier est tombé, il m'a demandé si je
23 participerais au... si j'allais participer au
24 comité, et à partir de là ça s'est enclenché
25 relativement vite.

1 Q. [35] Est-ce qu'il vous a demandé si vous alliez y
2 participer, ou s'il le savait déjà puis il vous
3 demandait si vous, vous le saviez que vous alliez y
4 participer?

5 R. C'est les deux en même temps, dans le sens où il a
6 confirmé que j'allais bien participer, et puis
7 vérifier les coordonnées pour l'envoi des
8 documents.

9 Q. [36] O.K. Mais il n'y a personne, avant, qui vous
10 en avait parlé pour vous demander l'autorisation ou
11 votre intérêt pour le faire.

12 R. Comme je vous dis, c'est... Je n'ai jamais pu dire
13 avec certitude que Martial Fillion n'en avait pas
14 parlé, parce que je n'en ai pas de souvenir, mais
15 ce n'est pas impossible. Ceci dit, ce n'était pas
16 un sujet qui avait occupé beaucoup d'espace dans
17 nos conversations, le Faubourg Contrecoeur, dans le
18 courant de l'année deux mille six (2006). En tout
19 cas, pas que je me souviens, là, ce n'était pas un
20 sujet de tous les jours. C'était beaucoup plus
21 l'orientation de la société, la gouvernance de la
22 société, et un certain nombre de choses à plus haut
23 niveau.

24 On a parlé de la possibilité de créer une
25 financière SHDM dans le but de valoriser le

1 portefeuille des secondes hypothèques, différentes
2 hypothèses de développement pour la SHDM.

3 Q. **[37]** O.K. Alors les... Vous dites ce n'est pas
4 complètement une surprise, mais avant de siéger sur
5 le comité de sélection de Faubourg Contrecoeur,
6 aviez-vous déjà sié... Aviez-vous de l'expérience
7 pertinente, de même nature, aviez-vous déjà siégé
8 sur d'autres comités de sélection auparavant?

9 R. Non. C'était une première expérience.

10 Q. **[38]** Première expérience. Et est-ce qu'on peut
11 résumer en disant que tout de même, Faubourg
12 Contrecoeur, c'était un gros contrat? C'était un
13 contrat important pour la Ville de Montréal, pour
14 l'entrepreneur, qui impliquait, à long terme, des
15 sommes de centaines de millions de dollars.

16 R. C'était aussi ma fierté de pouvoir contribuer à ce
17 projet-là de cette façon-là.

18 Q. **[39]** O.K. Et, d'autre part, on ne vous a jamais
19 approché pour vérifier vos compétences
20 professionnelles, ou même tout simplement votre
21 intérêt à le faire. On a pris pour acquis que vous
22 étiez pour le faire.

23 R. Oui.

24 Q. **[40]** Combien de temps, à peu près, cet appel-là de
25 monsieur Gauthier, avant la tenue du... avant le

1 début des travaux du comité de sélection?

2 R. C'est à court terme, parce que les documents ont
3 suivi, je ne dirais pas dans les semaines, là, mais
4 ça n'a pas pris beaucoup de temps.

5 Q. **[41]** Peut-être, on va essayer juste de régler ça,
6 la partie... Est-ce que c'est possible que monsieur
7 Fillion vous en ait parlé, est-ce que c'est des
8 vagues souvenirs, au moins, qu'il vous en ait parlé
9 et qu'il allait vous recommander pour ce comité-là?

10 R. Oui. Comme je disais tantôt, c'est une question
11 importante, mais je n'ai pas une réponse, dire ce
12 jour-là, ou tel jour il m'a appelé pour m'en
13 parler, puis veux-tu, ou vas-tu, ou acceptes-tu. Je
14 vous l'ai dit en toute candeur, je n'ai pas de
15 souvenir, il m'en a parlé, ça s'en vient. En fait,
16 ce n'était pas un sujet de conversation récurrent
17 dans le temps, là, ce n'est pas quelque chose qui
18 nous a accompagnés dans nos rencontres au cours de
19 l'année deux mille six (2006), ou même de l'année
20 deux mille cinq (2005). L'idée même du projet en
21 lui-même n'était pas un sujet de conversation...

22 Q. **[42]** Et vous n'avez pas trouvé curieux que ce
23 soit... Vous dites que c'est monsieur Gauthier,
24 Daniel Gauthier?

25 R. Qui m'a appelé, oui.

1 Q. **[43]** O.K. Monsieur Gauthier, qui est chez GGBB?

2 R. Oui, ça s'appelait comme ça.

3 Q. **[44]** Une firme d'urbanistes. Est-ce que vous
4 connaissez monsieur Gauthier avant cet appel-là?

5 R. Non. Pas du tout.

6 Q. **[45]** La firme d'urbanistes?

7 R. Non plus.

8 Q. **[46]** O.K. Alors cette personne-là, que vous ne
9 connaissez pas, saviez-vous d'avance que c'était
10 monsieur Gauthier qui allait s'occuper, chapeauter
11 le processus du comité de sélection?

12 R. Non, je ne crois pas que ça m'a été présenté de
13 cette façon-là.

14 Q. **[47]** Avez-vous fait des vérifications avec monsieur
15 Fillion que vous connaissiez?

16 R. A posteriori, sûrement, mais ça a dû se faire
17 relativement vite, back to back, là.

18 Q. **[48]** On l'appelle pour savoir, « Écoute, il y a un
19 monsieur Gauthier qui m'appelle, là, pour un comité
20 de sélection. C'est sérieux, là, ce n'est pas... »

21 R. « C'est correct, tout est en ordre. »

22 Q. **[49]** Alors, vous...

23 (16:30:03)

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Q. **[50]** « C'est correct, tout est en ordre » voulant

1 dire quoi?

2 R. À Martial Fillion, de dire : « C'est correct, c'est
3 ce qui doit être fait - ou - c'est ce à quoi je
4 veux participer. »

5 Q. **[51]** Vous lui dites ça?

6 R. À Martial Fillion, oui, oui.

7 Q. **[52]** Que vous voulez participer...

8 R. Que je vais... qu'on m'a demandé de participer, je
9 voulais m'assurer que c'était dans l'ordre des
10 choses, que tout était correct, que ça avait...

11 Q. **[53]** Pourquoi vous vouliez vous assurer que tout
12 était correct?

13 R. Parce que c'était comme un petit peu...

14 Q. **[54]** Aviez-vous... Oui?

15 R. Un petit peu tardif, un peu comme sur... à brûle-
16 pourpoint.

17 Q. **[55]** Et que, représentant d'Union Montréal, à ce
18 titre-là, vous pouviez représenter sur un comité de
19 sélection?

20 R. Non, je n'en ai pas parlé à Martial Fillion. C'est
21 une question qui, évidemment, sera la question qui
22 va me suivre jusqu'à la fin de mes jours, là,
23 pourquoi avoir mis le doigt entre l'arbre et
24 l'écorce? Puis de se poser cette question-là...

25 Q. **[56]** Vous saviez que vous vous mettiez le doigt

1 entre l'arbre et l'écorce?

2 R. Honnêtement, sur le coup, là, je pensais participer
3 à quelque chose d'important, de significatif, de
4 représenter les intérêts de la SHDM dans un projet
5 majeur puis... bon, évidemment, aujourd'hui, c'est
6 une autre perspective, c'est un mandat qui a
7 rapporté à Raymond Chabot une poignée de change
8 puis qui a coûté des heures et... plus d'heures, en
9 fait, en rencontres avec des enquêteurs, des
10 vérificateurs de toutes sortes que le temps
11 consacré au dossier. Plus d'honoraires d'avocat que
12 d'honoraires perçus par Raymond Chabot. Ce n'était
13 pas un investissement...

14 Q. **[57]** Puis vous nous dites que vous aviez rencontré
15 des gens qui étaient proches de ce projet-là mais
16 que vous n'en avez jamais parlé?

17 R. À Martial Fillion, non. Non, ce n'était pas un
18 sujet qui nous accompagnait dans le courant de
19 l'année, dire : « Ça s'en vient, c'est le plus gros
20 projet en ville », ainsi de suite, là. Non.

21 Me PAUL CRÉPEAU :

22 Q. **[58]** Alors, quand monsieur Gauthier vous parle...
23 vous demande d'agir à titre de membre du comité de
24 sélection, savez-vous, au moins, de quoi on parle
25 quand on parle du projet Faubourg Contrecoeur?

1 R. Il me l'a expliqué. Il me l'a expliqué avec la
2 connaissance qu'il en avait puis qui était,
3 évidemment, infiniment supérieure à bien d'autres
4 personnes. Également en expliquant qu'il y avait
5 une démarche à faire, de remplir une grille de
6 notations, que des documents allaient accompagner
7 cette grille-là, dans le but d'être lus, évalués.
8 En fait, c'est un survol de la démarche en elle-
9 même.

10 Q. **[59]** Alors, monsieur Gauthier vous explique ça.
11 Avez-vous demandé à monsieur Gauthier si lui avait
12 de l'expérience dans ce genre de comité de
13 sélection?

14 R. Non, je ne lui ai pas posé la question puis je...
15 évidemment, je me voyais comme... il m'a expliqué
16 qui d'autres devaient siéger au comité. Je me
17 voyais comme l'expert financier, avec l'oeil pour
18 les états financiers, les documents financiers et
19 l'appréciation qualitative de... et quantitative
20 des données qui allaient être présentes à
21 l'intérieur des documents de soumissions.

22 Q. **[60]** Alors, quand il vous a... monsieur Gauthier
23 vous a dit, à ce moment-là, quelles étaient les
24 autres personnes qui allaient siéger au comité de
25 sélection avec vous?

1 R. Oui.

2 Q. **[61]** Qui étaient qui, à ce moment-là?

3 R. Maître Paul-Hus, Jean-François Bertrand et lui-
4 même.

5 Q. **[62]** Alors, vous êtes le dernier contacté, selon ce
6 qu'il vous dit?

7 R. Bien, je ne peux pas inférer cette réponse-là.
8 Peut-être qu'il avait parlé à maître Paul-Hus avant
9 que c'était acquis parce que maître Paul-Hus était
10 relativement présent en temps réel, quasiment tout
11 le temps à la SHDM, peut-être était-il, lui, déjà
12 au courant. Donc, je n'ai pas de chronologie à vous
13 donner sur qui a été contacté en premier, non.

14 Q. **[63]** Mais maître Paul-Hus était aussi un ami et un
15 collègue au sein d'Union Montréal?

16 R. Oui.

17 Q. **[64]** Vous ne croyez pas que si maître Paul-Hus
18 avait appris qu'il allait y participer avec vous,
19 il vous aurait appelé avant pour vous en parler?

20 R. Ah! non. Non. Non, vraiment pas. Ce n'est pas
21 arrivé non plus.

22 Q. **[65]** Bon. Là vous apprenez que maître Paul-Hus,
23 qu'il va participer avec vous. Maître Paul-Hus est
24 un avocat spécialisé dans le droit immobilier, si
25 je ne me trompe pas?

1 R. Il faut beaucoup de municipal, il fait de
2 l'immobilier, oui.

3 Q. **[66]** Et il faisait... est-ce qu'il est exact de
4 dire aussi qu'à cette époque-là, il faisait
5 beaucoup de travail pour la SHDM?

6 R. Oui, pratiquement... dans les visites que j'y ai
7 faites, je ne dirais pas qu'il était là tout le
8 temps mais, à toutes fins pratiques, je le croisais
9 souvent là-bas.

10 Q. **[67]** Alors, maître Paul-Hus, ce n'est pas un
11 permanent, là, il a toujours été dans un cabinet,
12 est-ce qu'il était chez Fasken, à ce moment-là?

13 R. Oui.

14 Q. **[68]** Mais, physiquement, ou, en tout cas, il y a
15 une bonne partie de son travail qui concerne des
16 mandats de la SHDM?

17 R. Oui. Oui, oui.

18 Q. **[69]** Maître Paul-Hus est aussi un officier, le
19 secrétaire, vous nous avez dit...

20 R. Oui.

21 Q. **[70]** ... du Parti union Montréal?

22 R. Oui, on l'a défini comme ça.

23 Q. **[71]** O.K. Alors, vous, vous êtes aussi le
24 trésorier, l'agent officiel, le représentant
25 officiel d'Union Montréal?

1 R. Oui.

2 Q. **[72]** Et monsieur Martial Fillion, qui lui ne siège
3 pas sur le comité mais qui semble vous avoir
4 choisi, monsieur Fillion est aussi encore très près
5 du Parti union Montréal?

6 R. Oui, mais dans les activités partisans, je ne
7 pense pas qu'on le voyait si souvent que ça, là.

8 Q. **[73]** Est-ce qu'il n'est pas exact de dire que
9 monsieur Fillion était très, très près de monsieur
10 Zampino?

11 R. Oui, sûrement.

12 Q. **[74]** Alors, il nous reste... finalement, on trois
13 personnes... et, monsieur Gauthier, est-ce que
14 c'est quelqu'un qui est présent dans les activités
15 d'Union Montréal, ça?

16 R. Sûrement à l'occasion, je ne peux pas dire que je
17 l'ai vu ou qu'il m'a été présenté dans un
18 événement, pour dire : « Voici, Daniel Gauthier de
19 la firme GGBB », là. Il était sûrement là. Ce n'est
20 pas... À l'occasion. Je ne suis pas capable de
21 mesurer combien de fois il était là. Mais il était
22 sûrement là.

23 Q. **[75]** Sûrement là. Mais ce n'est pas un étranger aux
24 activités d'Union Montréal?

25 R. Non. Je fais cette déduction-là.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. [76] Quand vous dites « il était sûrement là »,
3 est-ce que c'est parce que vous l'avez vu ou pas?

4 R. Je l'ai vu après l'avoir connu. Mais il était peut-
5 être là avant sans que je le connaisse.

6 Q. [77] Vous l'avez connu. Vous savez qu'il était là?

7 R. Oui, oui.

8 Me PAUL CRÉPEAU :

9 Q. [78] Et il reste le quatrième membre, qui est, qui
10 était?

11 R. Jean-François Bertrand.

12 Q. [79] Qui est monsieur Bertrand?

13 R. Le directeur général adjoint de la SHDM.

14 Q. [80] C'est l'adjoint de monsieur Fillion?

15 R. Oui.

16 Q. [81] À première vue, tout de suite comme ça,
17 lorsqu'on vous annonce la composition du comité,
18 vous n'avez pas trouvé un peu inquiétant de voir
19 cette forte présence de gens près d'Union Montréal
20 impliqués dans un parti politique, dans des
21 fonctions exécutives d'un parti politique, se
22 coller sur un projet comme ça de la Ville de
23 Montréal?

24 R. Non, je n'ai pas fait ce jugement-là. Je n'ai pas
25 porté ce jugement-là. Je voyais avant toute chose

1 l'intérêt de la SHDM.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Q. **[82]** Vous n'avez pas porté ce jugement, mais vous
4 n'avez pas non plus réfléchi à ce possible conflit?

5 R. Non, effectivement.

6 Me PAUL CRÉPEAU :

7 Q. **[83]** Or, après ce premier appel de monsieur
8 Gauthier, qu'est-ce qui arrive dans peut-être, à
9 l'étape suivante? On vous envoie des documents?

10 R. Oui, c'est cela, au bureau.

11 Q. **[84]** Qu'est-ce que vous avez reçu?

12 R. Des documents en liasse qui correspondaient à ce
13 qui avait été demandé dans le cadre de l'appel de
14 qualification, étant des documents de présentation
15 des entreprises, des projets que ces entreprises-là
16 avaient déjà effectués, des documents financiers,
17 des documents relatifs aux facilités de crédit
18 disponibles, dans certains cas même des états
19 financiers à proprement parler.

20 Q. **[85]** Madame Blanchette, la pièce, et c'est à
21 l'onglet 6, la pièce 34P-399 s'il vous plaît.
22 Alors, est-ce que c'est... Si je vous résume ça.
23 Est-ce que c'est l'appel de qualification qu'on
24 vous a envoyé?

25 R. Oui, oui. Ce document-là aussi.

1 Q. **[86]** Document de qualification. Et on descend pour
2 le titre :

3 Services d'entrepreneurs en
4 construction, d'infrastructure,
5 décontamination de sol, mise en
6 marché, pour la mise en valeur du site
7 Contrecoeur et la réalisation du
8 nouveau Mercier sur le territoire.

9 Alors octobre deux mille six (2006).

10 R. Oui. Je n'en ai pas de copie, ou je n'en ai pas eu
11 de copie depuis cette époque-là, mais c'est
12 sûrement ça.

13 Q. **[87]** Et est-ce que, avec ce document-là, est-ce
14 qu'on vous a envoyé autre chose?

15 R. Comme je le disais tantôt, les documents de
16 proposition eux-mêmes, de qualification eux-mêmes,
17 la grille, la grille aussi.

18 Q. **[88]** Vous avez reçu déjà les propositions des
19 différentes firmes qui sont...

20 R. Peut-être que je mélange dans le temps, mais je
21 crois que tout est arrivé en même temps.

22 Q. **[89]** Tout est en même temps?

23 R. Je crois bien, oui.

24 Q. **[90]** De sorte que vous n'avez pas eu accès aux
25 documents de qualification dans un premier temps

1 pour vous faire une tête sur ce qu'on allait exiger
2 des différentes parties qui allaient se présenter?
3 Vous avez reçu l'appel de qualification et les cinq
4 propositions?

5 R. Au meilleur de mon souvenir, oui. Ça m'apparaît
6 tout à fait logique. Il n'y a pas de déconnexion
7 entre les deux faits.

8 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

9 Q. **[91]** Il y avait également des directives qu'on
10 donnait aux membres du comité de sélection comme,
11 par exemple, l'obligation d'évaluer les
12 propositions avant la rencontre, de se faire un
13 pointage en tenant compte de la grille, des
14 critères?

15 R. C'est possible. Ceci dit, c'est ce qui a été fait,
16 c'est-à-dire que les grilles de chacun des
17 participants ont été remplies avant.

18 Q. **[92]** Avant?

19 R. Oui.

20 Q. **[93]** Donc, vous, vous avez rempli vos grilles?

21 R. Oui.

22 Q. **[94]** Donc, quand vous arrivez à la rencontre, vous
23 avez déjà votre pointage à vous...

24 R. Oui.

25 Q. **[95]** ... pour chacune des propositions, c'est ça?

1 R. Effectivement.

2 Me PAUL CRÉPEAU :

3 Q. **[96]** Est-ce que vous avez eu une rencontre
4 préparatoire, avant même de recevoir les
5 propositions des... bon, je vais les appeler « les
6 cinq proposants ». Il y aura Catania, il y aura
7 Marton, Socam, Aecom, et une cinquième, je pense
8 qui s'appelait Habitations St-Luc. Est-ce que vous
9 avez eu une première rencontre avec vos collègues
10 du comité de sélection pour discuter du processus?

11 R. Non.

12 Q. **[97]** Ou la première fois que vous vous êtes
13 rencontrés, ça a été vraiment pour discuter des
14 propositions que vous aviez?

15 R. C'était la réunion du comité en tant que tel.

16 Q. **[98]** O.K. Alors, dites-nous ce que vous avez fait à
17 partir du moment où vous avez reçu, et si je vous
18 donne une date peut-être pour vous aider, la fin de
19 la période d'appel de qualification, c'est le onze
20 (11) octobre. Et à titre d'aide-mémoire, il y a eu
21 cinq proposants. Et on parlera de Construction
22 Frank Catania, on va parler de Marton, de Aecom,
23 Socam et Habitations St-Luc. Comment avez-vous
24 procédé pour étudier ces cinq propositions-là, vous
25 personnellement, Monsieur Deschamps?

1 R. Alors, est-ce que...

2 Q. [99] On va... Madame Blanchette, je vais vous
3 demander, je sais qu'ils ne sont pas sur la liste,
4 mais la pièce 400.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Q. [100] Avant d'en arriver à cette pièce-là. Monsieur
7 Deschamps, comme ce sont des documents plutôt
8 importants, les grilles de chacune des personnes
9 qui ont évalué, vous devez avoir gardé ces grilles-
10 là?

11 R. À la conclusion du comité, tous les documents ont
12 été laissés sur place, y compris les documents de
13 propositions. Tous. Les grilles...

14 Q. [101] Et qu'est-ce qui arrive avec ces documents-là
15 par la suite?

16 R. On a compris qu'ils avaient été détruits.

17 Me PAUL CRÉPEAU :

18 Q. [102] Sur cette question-là, vous n'avez pas trouvé
19 ça important, vous, de les conserver? Vous faites
20 un travail, vous allez porter une appréciation.
21 Saviez-vous que ce travail-là pouvait être contesté
22 en cour, par la suite?

23 R. Non. Non, vraiment pas.

24 Q. [103] O.K. Alors, ça ne vous inquiétait pas de
25 laisser derrière vous toute la documentation, les

1 preuves, votre réflexion, vos écrits sur un appel
2 d'offres aussi important?

3 R. Ce que j'ai compris, c'est que c'était la pratique.

4 Q. **[104]** O.K. Vous avez compris ça de qui?

5 R. Soit de monsieur Bertrand, qui était familier avec
6 le processus ou de monsieur Gauthier. Familier avec
7 les processus ville, là, j'entends, quant à la
8 propriété des documents de soumission et de
9 travail.

10 Q. **[105]** Alors je comprends, quand vous dites ville,
11 pour vous, c'était un premier comité de sélection.
12 Vous n'aviez pas cette expérience-là, vous n'étiez
13 pas capable de savoir si vous deviez les conserver,
14 si vous aviez avantage à les conserver ou si vous
15 aviez l'obligation légale de les conserver?

16 R. Oui, puis en plus, tout le monde les a laissés,
17 donc, je ne détonnais pas du groupe, là, en prenant
18 une initiative personnelle qui aurait été
19 différente de repartir avec les documents.

20 Q. **[106]** O.K. Vous n'avez pas trouvé ça curieux que ce
21 soit un urbaniste qui dirige ce comité de
22 sélection? Celui qui vous appelle pour vous
23 intéresser à la chose et qui dirige le comité?

24 R. Non, je n'ai pas... je n'ai pas allumé sur quoi que
25 ce soit, je... je ne vois pas encore aujourd'hui,

1 là, peut-être qu'il y a des règles de l'art
2 particulières qui font que typiquement ce n'est pas
3 un urbaniste qui va présider le comité, mais ça me
4 semblait une personne compétente dans son volet à
5 lui pour l'appréciation de certains aspects plus
6 pointus du projet.

7 Q. **[107]** Vous ne vous êtes pas intéressé à savoir, si
8 justement, quelles étaient les règles qui vous
9 revenaient en tant que participant à un comité de
10 sélection avant d'y participer? Si vous aviez des
11 obligations légales?

12 R. C'est choses-là n'ont pas été communiquées, ça ne
13 me semblait pas, sur le coup, quelque chose qui m'a
14 traversé l'esprit. Est-ce qu'on a un cadre de
15 travail? Est-ce qu'il y a des règles de... peut-
16 être le document, en fait état, là, mais par
17 exemple, des règles de confidentialité, des règles
18 générales à l'adresse des personnes qui remplissent
19 des mandats pour la Ville de Montréal ou pour la
20 SHDM en particulier.

21 Q. **[108]** Mais pour vous, c'était une première
22 expérience. Avez-vous cherché à connaître, avant
23 d'y participer, les règles qui s'appliquaient à
24 cette expérience-là?

25 R. Non. Probablement que l'absence de règles a été un

1 peu le guide, dans le sens où... ce n'est pas qu'il
2 n'y en avait pas nécessairement, mais qu'elles
3 n'ont pas été communiquées en même temps. Peut-être
4 que ça faisait partie de cette façon de faire là.
5 Ce n'est pas venu à mon esprit qu'il y avait un
6 cadre qui pouvait être supra, supra SHDM qui aurait
7 été applicable à ces circonstances-là.

8 Q. **[109]** D'autre part, vous pratiquez une profession
9 qui est fortement réglementée. On vous demande
10 maintenant de faire quelque chose qui est tout à
11 fait nouveau pour vous, pour lequel... dans lequel
12 vous n'avez aucune expérience, aucune formation et
13 vous vous embarquez là-dedans sans vous-même vous
14 questionner sur vos obligations, votre rôle, vos
15 pouvoirs?

16 R. Le bon sens, et peut-être que ce n'est pas
17 suffisant, était de dire: « Je vais accomplir
18 quelque chose d'important dans une cause importante
19 et j'ai une compétence qui peut être mise à profit
20 pour un projet majeur ». C'était pour moi le bon
21 sens en soi. Le fait de pouvoir lire des états
22 financiers, de pouvoir indiquer aux autres
23 personnes du comité certaines appréciations. Le
24 fait d'avoir une... cette connaissance-là, c'était
25 mon apport à moi. Et c'est là-dessus que j'ai mis

1 le focus et non pas sur un cadre réglementaire, un
2 cadre légal ou un environnement particulier ou des
3 règles particulières propres à la Ville de Montréal
4 ou à la SHDM qui aurait encadré ce genre de
5 processus là. Ceci dit, je ne sais toujours pas
6 s'il y en avait un à l'époque, là, à la SHDM,
7 propre à ce type de démarche là.

8 Q. **[110]** Depuis ce temps-là, est-ce que vous avez
9 participé à d'autres comités de sélection?

10 R. Oui. J'ai participé à deux autres comités de
11 sélection. En fait, celui-là, on considère les deux
12 volets, là, le volet...

13 Q. **[111]** « Qualification » et « appels d'offres »?

14 R. «Qualification» puis le volet « Appel d'offres »,
15 oui, c'est ça.

16 Q. **[112]** Oui.

17 R. Le projet ou la vente de Sussex Lincoln et la
18 première phase du Quartier des spectacles. Ce
19 projet-là, lui, ce comité là a été annulé après la
20 séance parce qu'il y a eu une... soit une chicane
21 ou une incompréhension entre certains des membres
22 du comité et...

23 Q. **[113]** Oui.

24 R. ... il a été annulé par après.

25 Q. **[114]** Il a été annulé. Alors, le comité n'a pas

1 siégé?

2 R. En fait, le comité a siégé, mais les décisions du
3 comité on été annulées.

4 Q. **[115]** O.K., est-ce qu'il n'est pas exact que
5 c'était, là encore, un appel d'offres ou un comité
6 de sélection qui était dirigé... celui du Quartier
7 des spectacles, par monsieur Martial Fillion?

8 R. Je ne pense pas qu'il était autour de la table,
9 lui-même, à ce moment-là.

10 Q. **[116]** Mais qui était impliqué, que c'est lui qui
11 dirigeait cet appel d'offres là, même s'il ne
12 siégeait pas au comité de sélection?

13 R. Sûrement, sûrement.

14 Q. **[117]** O.K.

15 (16:47:57)

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Vous prévoyez passer à un autre sujet, Me Crépeau?

18 Me PAUL CRÉPEAU :

19 Ah, non, on peut faire encore...

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Oui, oui, je comprends, mais pendant combien de
22 temps en aurez-vous encore avec le témoin?

23 Me PAUL CRÉPEAU :

24 Très, très tard ce soir, si vous voulez,
25 probablement demain avant-midi? J'ai encore

1 beaucoup de questions sur ce sujet-là.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Bon, alors, on ne finirait pas ce soir?

4 Me PAUL CRÉPEAU :

5 Non, on ne finira ce soir, c'est certain.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Bon, alors, comme il est cinq heures moins dix
8 (16h50), on peut-être suspendre.

9 AJOURNEMENT.

10

11

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24

Nous, soussignés, ODETTE GAGNON et CLAUDE MORIN, sténographes officiels, certifions sous notre serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription fidèle et exacte de l'enregistrement numérique, le tout hors de notre contrôle et au meilleur de la qualité dudit enregistrement.

Le tout conformément à la loi.

Et nous avons signé,

ODETTE GAGNON
Sténographe officielle

CLAUDE MORIN
Sténographe officiel